



REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE,
DES POSTES ET DU TOURISME

PLAN SECTORIEL D'INTEGRATION DE LA
BIODIVERSITE AU MINISTERE DU COMMERCE, DE
L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DU TOURISME

Bujumbura, Mai 2014

Document élaboré dans le cadre du

Projet «*Révision de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de
Diversité Biologique et Développement du 5^{ème} Rapport National
à la Convention sur la Diversité Biologique*»

(PNUE/FEM)



Agence Nationale d'exécution du projet



Institut National pour l'Environnement et
la Conservation de la Nature (INECN)

B.P. 2757 Bujumbura

Tél. 257.22234304

Site web: <http://bi.chm-cbd.net>

Bujumbura, Mai 2014

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION	5
I. BIODIVERSITE AU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DU TOURISME	6
I.1. Services des écosystemes et leur contribution au MCIPT	6
I.2. Dégradation de la biodiversité par secteur.....	6
I.2.1. Menaces à la biodiversité	6
I.2.2. Implication des secteurs dans la dégradation de la biodiversité	7
I.2.3. Causes profondes de la dégradation de la biodiversité	8
I.2.4. Conséquences de la dégradation de la biodiversité	8
I.3. Parties prenantes à la mission du MICPT	9
II. CONTRAINTES A LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE.....	10
III. PLAN STRATEGIQUE D'INTEGRATION DE LA BIODIVERSITE AU MCIPT	11
III.1. Vision et priorités nationales.....	11
III.2. Objectifs sectoriels.....	11
III.3. Plan d'actions.....	12
III.4. Mécanisme de mise en œuvre	13
BIBLIOGRAPHIE	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACVE	: Association Ceinture Verte pour l'Environnement
AFRITAN	: African Tannery
AFRITEXTILE	: African Textile
AIB	: Association des Industriels Burundais
BBN	: Bureau Burundais de Normalisation
BRARUDI	: Brasserie et Limonaderie du Burundi
CIR	: Cadre Intégré renforcé
DGA	: Direction Générale de l'Artisanat
DGC	: Direction Générale du Commerce
DGI	: Direction Générale de l'Industrie
DPV	: Direction pour la Protection des Végétaux
INECN	: Institut National de l'Environnement et de la Conservation de la Nature
MEEATU	: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MCIPT	: Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme
OBR	: Office Burundi des Recettes
OGM	: Organisme Génétiquement Modifié
ONT	: Office Nationale du Tourisme
PIB	: Produit Intérieur Brut
SETEMU	: Régie des Services Techniques Municipaux
SOSUMO	: Société Sucrière de Moso
SPS	: Sanitaire et Phytosanitaire
USD	: United State of Dollards

INTRODUCTION

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme considère que les ressources biologiques et les écosystèmes naturels constituent des biens économiques, susceptibles d'être utilisés ou transformés pour des fins marchandes, industrielles, artisanales et/ou touristiques. Le Burundi dispose de plusieurs écosystèmes et espèces qui fournissent plusieurs biens et services pour une grande population, voire même pour le monde entier à travers le commerce, l'industrie et le tourisme. Cependant, la destruction de la biodiversité est en train d'entraîner une carence des matières premières faunistiques et floristiques susceptibles de revitaliser le tissu industriel burundais ainsi que les secteurs touristique, artisanal et commercial.

La Constitution de la République du Burundi, par son article 35 dispose que « *l'Etat assure la bonne gestion et l'exploitation des ressources naturelles du pays, tout en préservant l'environnement et la conservation de ses ressources pour les générations à venir* ». La mise en œuvre de cet article fait appel à tous les acteurs. En effet, différentes parties prenantes manipulent la biodiversité à plusieurs fins, beaucoup ne se souciant pas de sa dégradation. Or, sa conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques nécessitent la participation de tous les acteurs.

C'est dans cette optique que la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020, prévoit l'intégration de la biodiversité dans les secteurs diversifiés de développement du pays. Le MCIPT est un des secteurs ayant la mainmise sur la biodiversité et son fonctionnement dépend beaucoup des ressources biologiques. C'est pour cette raison que ce ministère désire intégrer dans ses plans, projets, programmes et politiques, les activités liées à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation rationnelle des ressources biologiques. L'objectif est de contribuer à l'assise d'un développement intégral harmonieux qui assure un meilleur compromis entre les produits dont les populations ont besoin et une gestion durable des écosystèmes et des espèces.

Le présent Plan Sectoriel d'Intégration de la Biodiversité du MCIPT a été élaboré dans le cadre du projet de révision de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité et Développement du 5^{ème} Rapport du Pays à la Convention sur la Diversité Biologique sous le financement du FEM/PNUE. Elaboré par une personne ressource du même ministère, ce Plan Sectoriel d'Intégration est également le résultat d'un atelier de consultations sectorielles qui a eu lieu en dates du 28 Février au 1 Mars 2013 qui regroupait les représentants de ce même ministère pour donner leurs contributions. Il est bâti autour des points principaux suivants:

- Biodiversité au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme;
- Contraintes à la conservation de la biodiversité;
- Plan stratégique d'intégration de la biodiversité au MCIPT.

I. BIODIVERSITE AU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DU TOURISME

I.1. Services des écosystèmes et leur contribution au MCIPT

La biodiversité nationale fournit des biens et services aux différentes composantes du MCIPT notamment le commerce, l'industrie, le tourisme et l'artisanat.

- ***Fonctions socio-économiques***

Les écosystèmes et les espèces jouent un rôle important comme sources principales des matières premières pour le développement industriel, spécialement dans les secteurs agro-alimentaire, pharmaceutique, textile et du cuir indispensables pour la vie des populations et la croissance de l'économie nationale. La biodiversité constitue également un champ d'attraction touristique avec comme heureuse conséquence le relèvement de l'économie nationale, à travers l'apport en devises et la création d'emplois au tour des sites touristiques.

En tant que source des matières premières artisanales, la biodiversité induit l'augmentation des produits fabriqués dans des unités artisanales. Ceci donne, à travers la commercialisation des produits artisanaux, une réponse satisfaisante à l'expression des besoins de survie des artisans et leurs ménages.

Enfin, la biodiversité contribue à la production des consommables (végétaux et animaux) et des produits commercialisables qui contribuent à la création de la richesse nationale.

- ***Fonction écologique***

La biodiversité nationale a une importance capitale dans la préservation du monde vivant. En effet, les écosystèmes assurent les conditions indispensables à la perpétuation d'une grande diversité d'espèces biologiques dont le MCIPT a besoin pour développer le tourisme. La forêt ombrophile constitue un habitat de prédilection pour le Chimpanzé, espèce animale touristiquement intéressante. Les savanes du Parc National de la Ruvubu sont des écosystèmes qui ont pu sauvegarder une richesse faunistique diversifiée et représentent le dernier endroit au Burundi où l'on trouve le buffle et le Cobe defassa ayant des attraits touristiques incontestables.

Les écosystèmes nationaux jouent également un rôle important dans la régularisation des conditions climatiques et édaphiques. Il est connu que l'électricité constitue la base du fonctionnement de l'industrie, de l'artisanat et du commerce. Les écosystèmes du Burundi notamment les forêts de montagne alimentent et maintiennent le débit des barrages. Elles hébergent le barrage de Rwegura sur la rivière Gitenge qui fournit actuellement 50% des besoins du pays en électricité.

I.2. Dégradation de la biodiversité par secteur

I.2.1. Menaces à la biodiversité

Les menaces à l'origine de la dégradation de la biodiversité liées au secteur du commerce, de l'industrie, du tourisme et de l'artisanat sont principalement:

- La pollution de la nature, des lacs et des rivières suite aux eaux usées et aux produits toxiques sortants des industries, des unités artisanales et des moyens de transport;
- Exploitation non rationnelle des ressources biologiques destinées à l'artisanat et à l'industrie et au commerce;

- Destruction des écosystèmes suite à l'exploitation anarchique des matières premières pour des fins commerciales, industrielles et artisanales;
- Destruction des habitats lors de mise en place des infrastructures industrielles, artisanales et commerciales;
- Commerce illicite des ressources biologiques (bois de forêt, animaux d'élevage, poissons ornementaux);
- Importation des produits toxiques et organismes vivants indésirables.

I.2.2. Implication des secteurs dans la dégradation de la biodiversité

• Secteur du commerce

Certaines des missions attribuées au secteur du commerce nuisent à court et /ou à long terme à la biodiversité. On pourrait citer:

- Les opérateurs économiques qui importent des produits renfermant des matières pouvant dégrader la nature tels que: les produits phytosanitaires, engrais chimiques, les semences et les produits alimentaires génétiquement modifiés, les équipements contenant de l'amiante, etc.;
- Le bois qui est coupé de façon anarchique pour des fins commerciales sans avis des techniciens de la conservation de la nature;
- L'exportation clandestine des produits issus de la destruction de la biodiversité (planches, animaux, les matières premières, etc.);
- L'importation des animaux domestiques susceptibles de contaminer notre cheptel préexistant (les vaches en provenance de l'Ouganda);
- Destruction de la nature pour des fins commerciales (extraction de l'argile pour la fabrication des différents matériaux de construction des bâtiments).

• Secteurs de l'industrie et de l'artisanat

Les deux secteurs sont potentiellement et même actifs dans la dégradation de la biodiversité. Certaines activités sont beaucoup plus destructives que d'autres. On citerait entre autres:

- Des déversements des produits toxiques dans la nature (boue toxique en provenance de l'AFRITEXTILE);
- L'émission des gaz qui polluent l'environnement (fumées en provenance de la BRARUDI, IRON and STEEL qui recycle les ferrailles et d'autres unités de réparation de différents matériels en métaux etc.);
- Des déchets toxiques contenant le chrome déversés dans la nature par l'entreprise AFRITAN qui travaille le cuir et la SOSUMO qui produit le sucre;
- L'utilisation des emballages inappropriés par les gestionnaires des unités de transformation des produits agro-alimentaires (les bouteilles de HEINEKEN utilisées par différentes entreprises produisant des jus et vin de différents fruits);
- Des unités de transformation sont implantées anarchiquement et de façon incontrôlée, surtout en mairie de Bujumbura et dans certaines localités du pays (non respect des normes environnementales);
- La destruction des essences naturelles pour des fins artisanales (vanneries, menuiseries, orfèvrerie, sculpture, etc.);
- L'extraction d'argile pour des fins artisanales (poteries, fabrication des briques et des tuiles, la céramique, etc.).

- **Secteur du Tourisme**

Le secteur du tourisme est un secteur reconnu comme un levier essentiel pour la croissance socio-économique pour le pays. La flore et la faune sauvage constituent les principaux atouts touristiques. Bien que le secteur du tourisme enregistre des succès grâce aux activités touristiques, il connaît néanmoins quelques handicaps qui contribuent à la destruction de la biodiversité. Il s'agit des facteurs ci-après:

- Les hôtels qui déversent des eaux usées et qui polluent l'environnement;
- Les touristes qui jettent des déchets non biodégradables dans la nature.

- **Bureau Burundais de Normalisation**

Le Bureau Burundais de Normalisation est une institution spécialisée dans la détermination de la conformité aux normes et le contrôle de la qualité des produits importés ou fabriqués localement pour protéger le consommateur. Sa mission se heurte à certaines entraves qui finissent par porter atteinte à la biodiversité à travers l'entrée facile:

- Des produits indésirables importés et leur introduction dans les écosystèmes;
- Des organismes vivants indésirables (organismes génétiquement modifiés, les plantes envahissantes, etc.).

I.2.3. Causes profondes de la dégradation de la biodiversité

A l'endroit du secteur du commerce, de l'industrie, du tourisme et de l'artisanat, plusieurs grandes causes profondes ont été identifiées comme étant à l'origine de la dégradation de la biodiversité et sont les suivantes:

- Le non respect du cadre juridique en vigueur au secteur;
- La méconnaissance des lois régissant la biodiversité dans le pays;
- L'ignorance des méthodes rationnelles de gestion de la biodiversité;
- L'impunité manifeste par rapport aux délits commis portant atteinte à la biodiversité;
- La pauvreté de la population et le maintien des coutumes traditionnelles;
- La surpopulation impliquant un taux d'occupation territoriale élevé.

I.2.4. Conséquences de la dégradation de la biodiversité

Les conséquences de la dégradation de la biodiversité liée au secteur du commerce, de l'industrie, du tourisme et de l'artisanat, sont entre autres:

- La disparition des ressources biologiques artisanales, industrielles et commercialisables;
- La détérioration des conditions de vie des populations suite à un environnement malsain;
- La disparition de certaines espèces végétales et animales suite à la pollution;
- La décroissance de l'économie nationale;
- La détérioration de la pédofaune des sols;
- L'aggravation des effets néfastes des changements climatiques.

I.3. Parties prenantes à la mission du MCIPT

En tenant compte des activités menées par le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme, plusieurs parties prenantes peuvent être concernées par les questions de biodiversité. Il s'agit notamment de:

- Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, et de l'Urbanisme en qualité du Ministère ayant le suivi de toute action pouvant nuire à la biodiversité;
- Institut National de l'Environnement et de la Conservation de la Nature (INECN) en tant que gestionnaire de la biodiversité;
- Ministère de l'Energie et des Mines dans le cadre de l'exploitation anarchique des mines et carrières pour des fins commerciales, industrielles et artisanales;
- Ministère de la Sécurité Publique pour faire régner l'ordre dans la réglementation des produits commercialisables;
- Ministère de la Défense Nationale et des anciens combattants pour traquer les import-export clandestins aux frontières;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage; particulièrement la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) pour le contrôle des intrants agricoles et/ou animaux importés ou exportés;
- Ministère de la Justice et Garde des Sceaux pour l'élaboration et la promulgation des lois régissant les secteurs ci-haut cités, compatibles avec la conservation et la protection de la biodiversité;
- Ministère des Finances et de la Planification pour le développement Economique pour instruire les services de l'OBR et des Douanes à mieux contrôler les produits importés ou exportés par les opérateurs économiques;
- Ministère de l'Intérieur pour sensibiliser la population à mieux suivre les normes d'exploitation de la biodiversité;
- Association des Industriels Burundais (AIB) pour sensibiliser les industriels à mieux respecter les normes d'exploitation de leurs unités de transformation tout en respectant la biodiversité;
- La Régie des Services Techniques Municipaux en tant que chargé de la salubrité de la mairie;
- Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le SIDA car il ya des unités de transformation qui fabriquent des produits prohibés nocifs à la santé de la population;
- Ministère du Développement Communal car il entretient des relations commerciales avec leurs partenaires étrangers qui leur fournissent divers matériaux d'équipement;
- Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation dans ses programmes de multiplication des écoles nécessitant des matériaux de construction produits localement ou importés.

II. CONTRAINTES A LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Les contraintes majeures liées à la dégradation de la biodiversité sont de quatre catégories:

- ***Insuffisance des capacités humaines pour intervenir efficacement dans la conservation de la biodiversité***
 - Faible niveau de maîtrise de la technologie de traitement des eaux usées et des produits toxiques;
 - Manque d'outils et techniques appropriés pour détecter ou limiter certaines causes de la destruction de la biodiversité;
 - Manque de connaissances pour vérifier les espèces indésirables importées (susceptibles d'être des OGM, plantes envahissantes, etc.).
- ***Insuffisance d'équipement pour la détermination de la conformité aux normes et pour le contrôle de la qualité des produits importés ou fabriqués***
 - Manque d'équipements appropriés pour la vérification effective de la toxicité des produits importés;
 - Manque d'équipements pour vérifier les gènes des espèces importées;
 - Insuffisance de contrôle des produits importés.
- ***Insuffisance d'équipement pour la détection et la prévention ou l'atténuation de la pollution***
 - Absence des systèmes de purification et d'évacuation des eaux usées provenant des industries, des usines et des ménages;
 - Absence de la réglementation de l'exploitation des matières premières destinées aux unités artisanales et industrielles.
- ***Manque de cadre de collaboration entre les acteurs***
 - Absence d'un cadre de collaboration avec les institutions du ministère ayant la conservation de la biodiversité dans ses attributions;
 - Manque d'un cadre de planification commun des différents secteurs afin d'éviter des chevauchements;
 - Faible collaboration entre les services de l'Office National du Tourisme et l'Institut National de l'Environnement et de la Conservation de la Nature.
- ***Manque d'un cadre légal et politique tenant en compte les questions de la biodiversité***
 - Non intégration des questions de biodiversité dans le secteur;
 - Absence de politique de réglementation dans ces secteurs en matière de la conservation de la biodiversité.

III. PLAN STRATEGIQUE D'INTEGRATION DE LA BIODIVERSITE AU MICPT

III.1. Vision et priorités nationales

La Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020 a ciblé le MICPT comme un acteur principal devant participer efficacement dans la mise en œuvre de la vision nationale de la Biodiversité qui est la suivante:

« D'ici 2030, la diversité biologique est restaurée, conservée et utilisée rationnellement par tous les acteurs, en assurant le maintien des services écosystèmes et en garantissant des avantages essentiels aux générations actuelles et futures ».

Le MICPT doit ainsi mener des interventions qui permettront au Burundi d'atteindre ses 5 axes stratégiques qui sont les suivants:

- Gestion des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité à travers l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux;
- Réduction des pressions directes exercées sur la biodiversité et les ressources biologiques;
- Amélioration de l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique;
- Valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes;
- Renforcement de la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

III.2. Objectifs sectoriels

Le rôle primordial du MICPT est de contribuer significativement à l'opérationnalisation de la SNPAB en trouvant des solutions aux différentes contraintes à la conservation de la biodiversité. Ainsi, l'objectif global du plan sectoriel du MICPT est suivant:

« Contribuer à la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent à travers une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans le secteur du commerce, de l'industrie et du tourisme ».

Sur base des contraintes identifiées, les objectifs spécifiques retenus sont les suivants:

- D'ici à 2016, toutes les parties prenantes sont sensibilisées et impliquées au respect de la biodiversité dans les différentes activités liées au commerce, à l'industrie, à l'artisanat et au tourisme;
- D'ici à 2016, les questions de biodiversité sont intégrées dans la politique, programmes et plans du MICPT;
- D'ici à 2017, les capacités humaines sont renforcées pour intervenir efficacement dans la conservation de la biodiversité;
- D'ici à 2017, l'équipement nécessaire est disponibilisé pour la détection des sources de pollution et pour la détermination de la conformité aux normes et pour le contrôle de la qualité des produits importés ou fabriqués;
- D'ici à 2015, un cadre de collaboration est établi entre les différents acteurs.

III.3. Plan d'actions

Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Intervenants	Budget en US\$
Objectif 1: <i>D'ici à 2016, toutes les parties prenantes sont sensibilisées et impliquées au respect de la biodiversité dans les différentes activités liées au commerce, à l'industrie, à l'artisanat et au tourisme</i>	Sensibiliser les parties prenantes du MCIPT pour leur implication dans la conservation de la biodiversité	Nombre de réunions et ateliers	MCIPT, MEEATU	24000
	Vulgariser les lois sur la biodiversité aux parties prenantes du MCIPT	Nombre de séances de vulgarisation et les groupes cibles	MCIPT, MEEATU	10000
	Sensibiliser les différents acteurs à l'adoption de méthodes rationnelles de gestion de la biodiversité	Nombre d'acteurs ayant adopté les nouvelles approches préservant la biodiversité	MCIPT, MEEATU, ONGs, Acteurs	24000
	Identifier et vulgariser des systèmes de purification et d'évacuation des eaux usées provenant des industries, des usines et des ménages	Nombre de systèmes diffusé et adoptés par les différents acteurs	MCIPT, MEEATU, ONGs, Bailleurs, Acteurs	50000
Objectif 2: <i>D'ici à 2016, les questions de biodiversité sont intégrées dans les textes légaux, dans la politique, programmes et plans du MICPT</i>	Intégrer les questions de la biodiversité dans la politique sectorielle du MICPT	Le nombre de document de politique comportant des missions relatives à la protection de la biodiversité	MCIPT, MEEATU	5000
	Elaborer une loi relative à l'exploitation rationnelle des matières premières artisanales et industrielles	Un document de loi promulgué	MCIPT, MEEATU, Présidence, Parlement	25000
Objectif 3: <i>D'ici à 2017, les capacités humaines sont renforcées pour intervenir efficacement dans la conservation de la biodiversité</i>	Former le personnel sur les méthodes de vérification des espèces indésirables importées (susceptibles d'être des OGM, plantes envahissantes, etc.)	Nombre de saisies opérées sur les organismes vivants indésirables	MCIPT, MEEATU, Acteurs, bailleurs	50000
	Mettre en place un système de contrôle des produits importés dans les douanes, ports et aéroport	Nombre de saisies opérées dans les douanes, ports et aéroport	MCIPT, MEEATU, Acteurs, bailleurs	30000
	Mettre en place une structure de suivi des questions de biodiversité	Rapports de la structure de suivi	MCIPT, MEEATU	-
Objectif 4: <i>D'ici à 2017, technologies et équipement nécessaires sont disponibles pour la détection des sources de pollution et pour la détermination de la conformité aux normes et pour le contrôle de la qualité des produits importés ou fabriqués</i>	Disponibiliser des équipements pour la détermination de la conformité aux normes et pour le contrôle de la qualité des produits importés ou fabriqués et pour vérifier les gènes des espèces importées	Equipement disponible et opérationnel	MCIPT	100000
	Identifier et vulgariser les technologies de traitement des eaux usées et des produits toxiques sortants des industries et des unités artisanales	Nombre de systèmes diffusé et adoptés par les différents acteurs	MCIPT, MEEATU, ONGs, Bailleurs, Acteurs	50000
Objectif 5: <i>D'ici à 2015, un cadre de collaboration est établi entre les différents acteurs</i>	Mettre en place d'un cadre de collaboration avec les différents acteurs ayant la conservation de la biodiversité dans leurs attributions	Nombre de séances de réunions entre acteurs	MCIPT, MEEATU, ONGs, Bailleurs, Acteurs	20000
	Mettre en place un cadre de collaboration entre les services de l'Office National du Tourisme et l'Institut National de l'Environnement et de la Conservation de la Nature en matière du tourisme	Un memorandum d'accord signé par les deux parties	MCIPT, MEEATU	5000
Objectif 6: <i>D'ici à 2017, des connaissances sur l'état des ressources biologiques utilisées par des industries et des unités artisanales sont améliorées et des plans d'exploitation rationnelle établis</i>	Inventorier et déterminer la situation actuelle des ressources biologiques utilisées par les industries, les unités artisanales et dans le commerce	Nombre d'études sur les ressources biologiques	MCIPT, MEEATU, acteurs, bailleurs	100000
	Elaborer des plans d'exploitation rationnelle des ressources biologiques utilisées dans les industries, les unités artisanales et dans le commerce	Nombre de plans d'exploitation rationnelle	MCIPT, MEEATU, acteurs, bailleurs	100000
	Participer dans la conservation de la biodiversité et restauration des écosystèmes en dégradation suite aux activités du secteur	Etendues des sites restaurés	MCIPT, MEEATU, acteurs, bailleurs	100000
Total				693000

III.4. Mécanisme de mise en œuvre

Pour la réussite de l'intégration de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action du MICPT, il est très important de mettre en œuvre les orientations stratégiques suivantes:

- **Mise en place d'un cadre de concertation entre les différentes parties prenantes**

Le MICPT a plusieurs parties prenantes jouant des activités différentes ayant des impacts néfastes sur la biodiversité. Il faudra ainsi asseoir un cadre de discussion entre les différents intervenants pour dégager un consensus sur la protection de la biodiversité. De plus, il est plus que nécessaire que le MICPT puisse être représenté dans le Comité National de Biodiversité.

- **Mise en place d'une unité interne de gestion de la biodiversité**

Au sein MICPT, il y a un besoin de mettre en place un corps de personnel chargé des questions de la biodiversité. C'est sur base de ce corps qu'il y aura un cadre de concertation permanent avec les autres institutions ayant la mainmise sur la biodiversité.

- **Mécanismes de financement**

L'implication du MICPT dans la conservation de la biodiversité nécessite un fonds additionnel aux allocations ordinaires du ministère. Il convient que les bénéficiaires des services écosystémiques puissent également contribuer massivement dans la protection de la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2013)
- Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura, 104p.